

Résumé de l'entrevue avec LUC LAVOIE

Pour Luc Lavoie : Représenté seul
Pour la Commission : Giuseppe Battista
Myriam Corbeil

- Il a œuvré dans le domaine journalistique de 1973-1974 à 1986 (radio, télévision, journaux et presse écrite).
- Il a occupé le poste de commissaire général du Canada à l'Exposition universelle de Séville en Espagne.
- Il a occupé le poste de chef de cabinet du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'honorable Marcel Masse.
- M. Lavoie a par la suite joint le Bureau du Premier Ministre (BPM) en janvier 1988 et y est demeuré jusqu'en 1991. Il a agi à titre de conseiller senior aux communications (*senior advisor communications*) pour une période approximative de 12 à 15 mois puis a occupé le poste de chef de cabinet adjoint aux opérations. À ce titre, il s'occupait des opérations, de la logistique et de l'agenda du Premier Ministre. Il était responsable des déplacements du Premier Ministre ce qui constituait une tâche énorme dans le contexte international de l'époque. Il s'occupait également de faire la liaison avec les divers services de sécurité, la GRC et l'armée et s'occupait de la correspondance adressée au BPM. À la demande du Premier Ministre, il était parfois appelé à intervenir et à régler certaines situations (« trouble fixer/shooter »).
- M. Lavoie a expliqué qu'il y avait trois types d'individus au sein du BPM : des membres du parti, des fonctionnaires et ceux sans affiliation politique (indépendants). Il faisait partie de la troisième catégorie.
- Alors au BPM, M. Lavoie n'était pas impliqué dans le projet Bear Head. Il se souvient que la signature d'un document en lien avec ce projet avait été portée à son attention à l'occasion d'une réunion des opérations (« Understanding in Principle »). Il n'a aucun souvenir particulier de ce dossier puisque ses énergies étaient consacrées à la préparation électorale. Dans ce contexte, il devait mener certains dossiers à bon port. Il s'afférait par exemple à donner la meilleure visibilité médiatique à certains événements.
- M. Lavoie était au courant des rendez-vous du Premier Ministre dans la mesure où ceux-ci étaient inscrits à l'agenda. L'agenda du Premier Ministre était libre de 15h00 à 16h00 soit à la sortie des travaux de la Chambre. Le Premier Ministre rencontrait une kyrielle de gens durant cette période puis rejoignait ses locaux situés sur la colline parlementaire. Ces bureaux ne lui permettaient qu'un entourage restreint: deux assistantes, son chef de cabinet et son *executive assistant* (Rick Morgan). Le reste de l'équipe travaillait dans l'édifice Langevin.
- C'est alors qu'il était journaliste que M. Lavoie a rencontré M. Mulroney à la fin des années 1970 (peu de temps après la course au leadership en 1976). M.

Mulroney était alors le président de la compagnie Iron Ore. Leur relation était professionnelle.

- M. Lavoie a obtenu le mandat de représenter M. Mulroney dans le contexte de l'*Affaire Airbus*. Il a agi pour M. Mulroney du 13 novembre 1995 au 1^{er} février 1997. À son souvenir, il n'y avait pas de contrat écrit entre M. Mulroney et le Cabinet de relations publiques National : il s'agissait d'une entente verbale. M. Lavoie était alors responsable du bureau d'Ottawa. Son mandat était de limiter les dommages possibles à la réputation de M. Mulroney et apporter un appui à l'équipe juridique. Il s'agissait d'une tarification à l'heure.
- M. Lavoie a agi pour M. Mulroney à titre personnel de 1997 à 2007 : il n'était pas rémunéré pour son travail (pour ses interventions) et ne comptabilisait pas son temps.
- Les journalistes avaient pris l'habitude d'appeler directement M. Lavoie pour obtenir réponses à leurs questions. M. Lavoie entrait en communication avec M. Mulroney lorsque les journalistes le contactaient afin de l'informer des questions/allégations. À plusieurs occasions, M. Lavoie connaissait les réponses aux questions posées et répondait aux journalistes sans en informer préalablement M. Mulroney.
- La période de 1997 à 2007 était relativement calme malgré une réactivation de l'affaire sur une période de 3-4 jours à la fin de 1999.
- M. Lavoie a expliqué que les déclarations faites à M. Harvey Cashore en octobre 1999 à l'effet qu'il n'y avait pas eu de paiement d'argent (« there never was any money ») ont été faites dans le contexte de la demande d'aide qui visait des sommes d'argent versées dans le cadre d'achat d'avions Airbus, d'hélicoptères et de véhicules blindés et déposées dans un compte bancaire en Suisse (« Letter of Request »). Au moment de ces déclarations, M. Lavoie ignorait l'existence de paiements entre M. Schreiber et M. Mulroney.
- Il était en communication avec M. Mulroney lors des entrevues avec M. Cashore et l'a informé de la nouvelle allégation concernant un compte bancaire le liant à M. Schreiber. Le nom de la rubrique n'a toutefois pas été communiqué à M. Lavoie. M. Mulroney n'a pas, à ce moment, laissé sous-entendre à M. Lavoie qu'il avait effectivement reçu des sommes d'argent de M. Schreiber.
- C'est au printemps 2000 que M. Lavoie a été informé, par Me Gérald Tremblay, des sommes versées à M. Mulroney par M. Schreiber. M. Lavoie était à sa résidence de Montréal lorsqu'il a reçu un appel de Me Tremblay vers 10 heures du matin. Il n'était pas inhabituel pour M. Lavoie de recevoir un appel de Me Tremblay puisque ce dernier l'appelait tous les matins pour jaser et rigoler. Me Tremblay n'était toutefois pas d'humeur à rigoler ce matin et selon son souvenir, la conversation s'est déroulée ainsi :

Tremblay : Brian a déjà eu une relation contractuelle avec Schreiber.

Lavoie : Quel genre de contrat?

Tremblay : Brian a agi comme conseiller.

Lavoie : C'était un *retainer*?

Tremblay : Oui un *retainer*.

Lavoie : Quand ?

Tremblay : En 1994, dans ces eaux-là.

Lavoie : Ah oui? Intéressant. Il a été payé?

Tremblay : Oui.

Lavoie : Pourquoi m'appelles-tu pour me dire ça?

Tremblay : Le « client » juge que tu devrais le savoir. On parle de 3 transactions.

Lavoie : Des gros paiements?

Tremblay : Des dizaines de milliers, 3 fois, en cash.

Lavoie : Est-ce les impôts ont été payés?

Tremblay : Oui.

FIN DE LA CONVERSATION

- À l'annonce de cette nouvelle, M. Lavoie est resté de glace. Il était surpris. Il se souvient avoir demandé à Me Tremblay si les impôts avaient été payés et s'il y avait un lien entre ces paiements et l'*Affaire Airbus*. La première question a été répondue par l'affirmative et la seconde par la négative. M. Lavoie jugeait qu'il n'avait pas besoin d'en savoir davantage et la conversation s'est terminée. Après avoir digéré le tout, il en a informé son avocat. M. Lavoie avait une attitude désintéressée face à cette annonce puisqu'il était très occupé et vivait beaucoup de stress: il n'avait « pas le temps de penser à des choses qui ne lui faisaient pas gagner sa vie ». M. Lavoie a expliqué qu'à partir de ce moment, M. Mulroney était devenu gêné avec lui.
- Le terme « *retainer* » utilisé lors de sa conversation avec Me Tremblay lui a permis de se faire une idée du genre de travail qu'a pu faire M. Mulroney pour M. Schreiber et il n'a pas tenté d'en savoir davantage sur la nature exacte de leur relation. M. Lavoie n'était pas rémunéré pour représenter M. Mulroney (et ce dossier « n'était plus sa vie »). Il le représentait par loyauté. Le contexte de ces transactions ne lui a pas été divulgué et il ignorait qu'il s'agissait de billets de 1000\$.
- Il a été discuté avec M. Mulroney de la possibilité de faire un aveu public. Le sujet a été abordé à l'occasion d'une activité sociale dans les mois qui ont suivis. M. Lavoie lui a conseillé de faire un aveu public et M. Mulroney a considéré cette option en lui posant beaucoup de questions sur la façon de procéder. Ils en ont discuté à quelques reprises alors que M. Mulroney a communiqué avec lui par téléphone.
- M. Lavoie reconnaît avoir discuté avec M. Kaplan en 2002 et ne conteste pas la véracité de la note de ce dernier datée du 4 janvier 2002 à l'effet que le montant reçu par M. Mulroney était inférieur à 300 000,00\$. Il n'a aucun souvenir indépendant de lui avoir communiqué cette information mais ne nie pas la note de M. Kaplan : il a beaucoup de respect pour cet homme et le considère comme un être rigoureux. Cette information a dû provenir de M. Mulroney. Il s'agissait également du montant qui avait été mentionné par Philip Mathias et qui circulait

- à l'époque. M. Lavoie reconnaît également avoir dit à M. Kaplan que la relation entre M. Schreiber et M. Mulroney était professionnellement privilégiée (secret professionnel). Il reconnaît lui avoir dit que M. Mulroney avait fourni des services en échange des paiements. Par exemple, il organisait des rencontres avec les responsables de la compagnie Archer Daniels Midland au sujet du commerce de pâtes alimentaire de M. Schreiber et lui donnait des conseils en matière de transactions internationales. M. Lavoie reconnaît avoir indiqué à M. Kaplan que « all taxes were paid and the income was fully reported ».
- M. Kaplan aurait appris l'existence de ces paiements en 2001, soit quelques mois après que M. Lavoie l'ait appris lui-même. M. Kaplan aurait manifesté son mécontentement auprès de M. Lavoie au cours d'une conversation téléphonique (notes de M. Kaplan datée du 8 mars 2006). À l'occasion d'un repas qu'ils ont partagé, M. Lavoie a indiqué à M. Kaplan qu'il n'en voulait pas à M. Mulroney. M. Lavoie considère les notes de M. Kaplan comme étant fiables.
 - M. Lavoie se souvient du commentaire de M. Mulroney formulé lors de son passage au Palais de Justice de Montréal : « Luc, do you know what Sheppard's problem is going to be today? (...) He's going to ask me questions and he expects me to answer them. »
 - Questionné au sujet de sa déclaration où il parlait de la situation financière de M. Mulroney au moment de son retour à la vie privée, M. Lavoie a expliqué que contrairement à certains de ses prédécesseurs, M. Mulroney n'était pas millionnaire lorsqu'il a quitté la fonction de Premier Ministre. M. Lavoie a énuméré les difficultés que peuvent rencontrer certaines personnes lorsqu'elles quittent la vie publique et s'est référé à deux articles le citant à ce sujet. Il se souvient avoir lu un passage des *Mémoires* de Brian Mulroney concernant ses insécurités financières. Ce paragraphe ne se retrouve toutefois pas dans la version finale du livre.
 - M. Lavoie a rencontré Karlheinz Schreiber à Bonn, en Allemagne au printemps 1991 à l'occasion d'une visite officielle du Premier Ministre à la Chancellerie. Il accompagnait le Premier Ministre à un dîner officiel avec une trentaine de convives. Alors que le Premier Ministre vaquait à des fonctions officielles avec le Chancelier Kohl, on a porté à son attention la présence d'un individu agité qui se présentait comme un Canadien (aux airs allemands) et qui prétendait avoir été invité à la réception : il s'agissait de M. Schreiber. M. Schreiber était accompagné de Michel Cogger qui l'a présenté comme un ami. Michel Cogger n'était pas un inconnu pour M. Lavoie. Sur la foi des paroles de M. Cogger, M. Lavoie a donné sa carte d'accès à M. Schreiber afin qu'il puisse assister au dîner. M. Lavoie n'avait jamais entendu parler de M. Schreiber avant cet épisode.
 - M. Lavoie n'a jamais organisé de rencontres entre le Premier Ministre et M. Schreiber.
 - Il a eu une conversation téléphonique avec M. Schreiber en 1996 : ce dernier l'a téléphoné de la Suisse afin de le féliciter pour son formidable travail.

- Il a rencontré M. Schreiber à Toronto (First Canadian Place) dans le cadre la poursuite que ce dernier avait intenté contre lui. Il a produit une défense mais le dossier a été réglé hors-cour.
- M. Lavoie n'était pas au courant de la rencontre du 2 février 1998 entre M. Schreiber et M. Mulroney à Zurich. Il l'a appris lors de l'émission *the fifth estate* en octobre 2007. Il n'a pas tenté d'obtenir plus d'informations au sujet de cette rencontre.